



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2016

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud
17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE
sioca@ouest-cornouaille.com
www.sioca.fr

Téléphone : 02 98 87 14 42 - 02 98 82 78 34

SOMMAIRE

Délibérations du Comité syndical

PREMIER SEMESTRE 2016

1. Comité syndical du 2 février 2016 _____ page 3

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015 4

Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 7

Vote du budget primitif 2016 9

Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA 12

Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud 14

Remboursement de frais de charges à l'Agence Ouest Cornouaille Développement 15

2. Comité syndical du 10 juin 2016 _____ page 16

Ajout d'une délégation de compétence au bureau : décider de saisir la CDAC pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente 17

DEUXIEME SEMESTRE 2016

3. Comité syndical du 18 octobre 2016 _____ page 19

Avis sur la modification simplifiée du PLU de Plouhinec 20

4. Comité syndical du 21 novembre 2016 _____ page 22

Avis sur la modification du PLU du Guilvinec 23

Comité syndical du 2 février 2016

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015	4
Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015	7
Vote du budget primitif 2016	9
Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA	12
Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud	14
Remboursement de frais de charges à l'Agence Ouest Cornouaille Développement	15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 2 février 2016**

Date de la convocation
27 janvier 2016

L'an 2016 et le 2 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
27 janvier 2016

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme, Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET et Pierre PLOUZENNEC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Vincent GAONAC'H, Marcel GARREC, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Henri GOARDON et Benoît LAURIOU.

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Absents excusés : Mme Danielle BOURHIS, M. Jacques LANNOU ayant donné pouvoir à M. Patrick TANGUY, M. Daniel COUIC ayant donné pouvoir à M. Thierry MAVIC et M. Raynald TANTER ayant donné pouvoir à M. Maurice LE FLOCH

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN et M. Gilbert GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Patrick TANGUY a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015

Le Comité syndical est réuni sous la présidence de Madame Florence CROM.

Le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur ont été présentés aux membres du Comité syndical.

Madame CROM, ordonnateur, qui a succédé à Monsieur JULLIEN en décembre 2015, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2015, les finances du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Les opérations effectuées au cours de cet exercice se totalisent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

OPERATIONS DE L'EXERCICE

Mandats émis	125 165,69 Euros
Titres émis	177 626,66 Euros

RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Excédent	52 461,07 Euros
----------	------------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS DE L'EXERCICE

Mandats émis	17 866,81 Euros
--------------	-----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/02/2016
Reçu en préfecture le 08/02/2016
Date de signature le 10/02/2016
ID : 029-252902655-20160202-CS160202_1-DE

Titres émis

47 360,79 Euros

RESULTATS DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Excédent

29 493,12 Euros

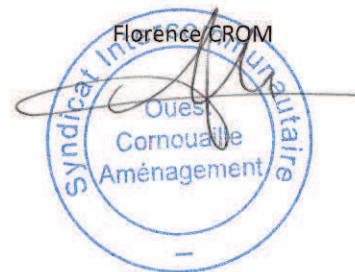
Après en avoir délibéré (Madame Florence CROM ne prend pas part au vote) et à l'unanimité, le comité Syndical

APPROUVE l'ensemble de la comptabilité (compte administratif et compte de gestion) soumise à son examen ;

DECLARE toutes opérations de l'exercice 2015 définitivement closes.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM



Envoyé en préfecture le 08/02/2016

Reçu en préfecture le 08/02/2016

Affiché le 10/02/2016

ID : 029-252902655-20160202-CS160202_1-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement
Compte administratif 2015

		BP 2015 + DM 1, 2 et 3	Consommé
FONCTIONNEMENT			
	<i>Dépenses de fonctionnement</i>	158 771,87	125 165,59
022	Dépenses imprévues	228,42	0,00
011 - Charges à caractère général		39 574,80	25 662,74
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	0,00
611	Contrat de prestations de services	500,00	86,26
613	Locations mobilières	1 500,00	900,00
6156	Maintenance	800,00	706,06
616	Primes d'assurance	2 000,00	1 963,93
617	Etudes	13 324,80	7 324,80
6182	Doc. générale & technique	1 000,00	936,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 000,00	0,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	6 000,00	2 055,06
6237	Publications	2 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacement	3 000,00	1 171,73
6256	Missions	500,00	1 356,76
6257	Réceptions	400,00	497,60
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	3 000,00	2 357,54
62878	Autres organismes	0,00	5 830,00
62288	Autres services extérieurs	0,00	477,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		82 810,00	71 679,35
6218	Autre personnel extérieur	9 300,00	6 000,00
6332/64	Salaires	72 000,00	64 459,46
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 300,00	1 010,38
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	50,00	69,00
6475	Medecine du travail, pharmacie	160,00	140,51
65 - Autres charges de gestion courante		11 600,00	7 797,97
651	Redevances pour concessions, brevet	600,00	144,00
6531	Indemnités	8 500,00	5 727,10
6532	Frais de mission	1 500,00	1 701,03
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	225,84
66 - Charges financières		1 200,00	1 198,22
661	Charges d'intérêts	1 200,00	1 198,22
67 - Charges exceptionnelles		3 000,00	1 968,66
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	1 968,66
68 - Dotations aux amortissements et provisions		20 358,65	16 858,65
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	16 858,65	16 858,65
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	3 500,00	0,00
	<i>Recettes de fonctionnement</i>	158 771,87	177 626,66
002	Résultat d'exploitation reporté	8 812,30	8 812,30
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	603,00	603,00
746	DGD SCOT	0,00	20 000,00
74718	Autres (SCoT ruraux - FNADT)	9 258,37	9 258,13
7472	Régions	29 708,71	27 940,00
74751	Autres groupements	109 299,00	109 299,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	1 693,49	1 681,30
758	Produits divers de gestion courante	32,93	32,93
INVESTISSEMENT			
	<i>Dépenses d'investissement</i>	47 363,57	17 866,81
0	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	36 863,57	17 687,41
205	Logiciels...	8 000,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	500,00	179,40
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00	0,00
	<i>Recettes d'investissement</i>	47 363,57	47 360,79
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 020,82	29 020,82
10222	Fonds de compensation pour la TVA	1 484,10	1 481,32
28051	Amortissements des concessions et droits similaires, brevets, licences et droits similaires	525,28	525,28
28183	Amortissements du matériel de bureau et du matériel informatique	900,25	900,25
2802	Amortissement des frais d'études, documents urbanisme, numérisation cadastre	15 433,12	15 433,12

EF 52 461,07
EI 29 493,98

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 2 février 2016**

Date de la convocation
27 janvier 2016

L'an 2016 et le 2 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
27 janvier 2016

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme, Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET et Pierre PLOUZENNEC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Vincent GAONAC'H, Marcel GARREC, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Henri GOARDON et Benoît LAURIOU.

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

Absents excusés : Mme Danielle BOURHIS, M. Jacques LANNOU ayant donné pouvoir à M. Patrick TANGUY, M. Daniel COUIC ayant donné pouvoir à M. Thierry MAVIC et M. Raynald TANTER ayant donné pouvoir à M. Marcel LE FLOCH

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN et M. Gilbert GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Patrick TANGUY a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Le comité syndical réuni sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente, et après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2015, statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget du SIOCA.

Le résultat de clôture au compte administratif 2015 se décompose ainsi :

- en section de Fonctionnement : un excédent de 52 461,07 € ;
- en section d'Investissement : un excédent de 29 493,98 €.

Seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. Le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015**POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES**

Virement à la section d'investissement 0,00 Euros

RESULTAT de L'EXERCICE : EXCEDENT 52 461,07 Euros

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/02/2016
Reçu en préfecture le 08/02/2016
Affiché le 10/02/2016
ID : 029-252902655-20160202-CS160202_2-DE

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES : 0,00 Euros

RESULTAT A AFFECTER : 52 461,07 Euros

AFFECTATION du RESULTAT :

Excédent de fonctionnement reporté	52 461,07 €
------------------------------------	-------------

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 2 février 2016**

Date de la convocation
27 janvier 2016

L'an 2016 et le 2 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
27 janvier 2016

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme, Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Vincent GAONAC'H, Marcel GARREC, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Henri GOARDON et Benoît LAURIOU.

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Absents excusés : Mme Danielle BOURHIS, M. Jacques LANNOU ayant donné pouvoir à M. Patrick TANGUY, M. Daniel COUIC ayant donné pouvoir à M. Thierry MAVIC et M. Raynald TANTER ayant donné pouvoir à M. Marcel LE FLOCH

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN et M. Gilbert GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Patrick TANGUY a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2016

Comme suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 15 décembre 2015, le comité syndical est invité à adopter le Budget Primitif 2015.

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

- pour la section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 157 450,22 €.
- pour la section d'investissement, l'équilibre est à 50 559,98 €.

Soit un budget total de 208 010,120 € qui est détaillé en annexe.

Le fonctionnement et la gestion du SIOCA

Les dépenses d'administration générale devraient peu évoluer par rapport à 2015 : frais d'assurances, indemnité du Président, maintenance des logiciels, cotisations diverses ...Toutefois, l'année 2016 sera perturbée par le congé maternité de la responsable du SIOCA. Son remplacement est prévu de mai à décembre 2016.

Le SIOCA continue de faire appel à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud pour l'accompagner administrativement pour les ressources humaines et la comptabilité. Il est proposé de reconduire le remboursement de frais mais de diminuer la contribution au vu de l'évolution des missions exercées.

Les collaborateurs du SIOCA étant hébergé dans les locaux gérés par l'A OCD, il est prévu de rembourser les frais de charges. Le coût par personne est évalué à 2 000 €/an.

Le travail sur la charte graphique devrait se finaliser au cours du 1^{er} trimestre. Prévue depuis quelques années, la refonte du site est à engager afin de faciliter les échanges avec les communes et les bureaux d'études dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 02/03/2016

Reçu en préfecture le 02/03/2016

Article

ID : 029-252902655-20160202-CS160202_3B-DE

Le SCOT

La mise en œuvre du SCoT se poursuit. Des temps d'animation seront organisés (3 à 4 par an), des fiches pratiques et un guide de compatibilité édités. Par ailleurs, lorsque la charte graphique sera finalisée, il s'agira de transmettre au format papier les documents exécutoires du SCoT aux collectivités du territoire.

Le SIOCA se fera accompagner, par un cabinet d'experts, pour une assistance et conseil juridique dans le cadre de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SCoT.

Un travail de partenariat avait été engagé avec Quimper Cornouaille Développement sur les indicateurs de suivi communs à la Cornouaille. La suite du travail engagé semble compliquée au vu du repositionnement de QCD. Un appui technique pourra être sollicité auprès d'un stagiaire ou d'un autre organisme.

Certaines orientations du SCoT pourraient être portées à l'échelle de l'ouest Cornouaille notamment les orientations liées au développement touristique qui pourraient être menées par l'A OCD : schéma de déplacements doux, réflexion sur l'accueil des campings-cars, ... Un budget Etude est inscrit.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2016 selon le détail présenté en annexe.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Florence CROM



Envoyé en préfecture le 02/03/2016

Reçu en préfecture le 02/03/2016

Affiché le

ID : 029-252902655-20160202-CS160202_3B-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Projet de Budget primitif 2016

LIBELLE		CA 2015	BP 2016
			Adm + SCoT
FONCTIONNEMENT			
Dépenses de fonctionnement		125 165,59	157 450,22
022	Dépenses imprévues	0,00	1 819,76
011 - Charges à caractère général		25 662,74	44 732,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00
611	Contrat de prestations de services	86,26	4 500,00
613	Locations mobilières	900,00	1 500,00
6156	Maintenance	706,06	732,00
616	Primes d'assurance	1 963,93	2 000,00
617	Etudes et recherches	7 324,80	6 000,00
6182	Divers - Doc. générale & technique	936,00	1 000,00
6185	Divers - frais de colloques et séminaires	0,00	1 000,00
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	0,00	0,00
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	2 055,06	10 000,00
6237	Publications	0,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 171,73	2 000,00
6256	Missions	1 356,76	1 000,00
6257	Réceptions	497,60	500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00
6281	Divers - Concours divers (cotisations...)	2 357,54	2 500,00
62878	Divers - Remboursement de frais - Autres organismes	5 830,00	4 000,00
62288	Divers - Remboursement de frais - Autres services extérieurs	477,00	0,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		71 679,35	75 925,00
6218	Autre personnel extérieur	6 000,00	4 000,00
6332/64	Salaires	64 459,46	70 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 010,38	1 200,00
6458	Cotisation aux autres organismes sociaux	69,00	75,00
6475	Medecine du travail, pharmacie	140,51	150,00
65 - Autres charges de gestion courante		7 797,97	10 800,00
651	Redevances pour concessions, brevet	144,00	600,00
6531	Indemnités	5 727,10	7 200,00
6532	Frais de mission	1 701,03	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	225,84	1 000,00
66-Charges financières		1 198,22	0,00
661	Charges d'intérêts	1 198,22	0,00
67 - Charges exceptionnelles		1 968,66	1 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 968,66	1 500,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions		16 858,65	22 673,46
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	16 858,65	19 173,46
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	0,00	3 500,00
Recettes de fonctionnement		177 626,66	157 450,22
002	Résultat d'exploitation reporté	8 812,30	52 461,07
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	603,00	12 000,00
746	DGD SCOT	20 000,00	0,00
74718	Autres (SCoT ruraux - FNADT)	9 258,13	0,00
7472	Régions	27 940,00	0,00
74751	Participations - Groupement de collectivités - Autres groupements	109 299,00	92 989,15
7477	Produits divers de gestion courante	1 681,30	0,00
758	Produits divers de gestion courante	32,93	0,00
INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement		17 866,81	50 559,98
202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	17 687,41	39 559,98
205	Logiciels...	0,00	8 000,00
2051	Concessions et droits similaires	179,40	1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	2 000,00
Recettes d'investissement		47 360,79	50 559,98
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	29 020,82	29 493,98
10222	Fonds de compensation pour la TVA	1 481,32	1 892,54
28051	Amortissements des concessions et droits similaires, brevets, licences et droits similaires	525,28	704,68
28183	Amortissements du matériel de bureau et du matériel informatique	900,25	900,25
2802	Amortissement des frais d'études, documents urbanisme, numérisation cadastre	15 433,12	17 568,53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 2 février 2016

Date de la convocation
27 janvier 2016

L'an 2016 et le 2 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
27 janvier 2016

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme, Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Vincent GAONAC'H, Marcel GARREC, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Henri GOARDON et Benoît LAURIOU.

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Absents excusés : Mme Danielle BOURHIS, M. Jacques LANNOU ayant donné pouvoir à M. Patrick TANGUY, M. Daniel COUIC ayant donné pouvoir à M. Thierry MAVIC et M. Raynald TANTER ayant donné pouvoir à M. Marcel LE FLOCH

Assistaient également à la réunion : Mme Camille KEROUEDAN et M. Gilbert GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Patrick TANGUY a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Contribution des Communautés de Communes au financement du SIOCA

La Présidente rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) fédère quatre Communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Au vu de l'excédent global de l'exercice 2015, des contraintes budgétaires des collectivités et des projets définis lors du budget primitif, il est proposé pour cette année de réduire la contribution des EPCI de l'ouest Cornouaille pour atteindre 0.85 €/habitants. Chacune des communautés de communes participe au financement du syndicat mixte, en fonction de sa population. Le chiffre de la population DGF connu lors de la décision du Comité syndical est utilisé pour ce calcul.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE la contribution des communautés de communes au financement du SIOCA ainsi qu'il suit :

$$\text{POPULATION DGF au 1}^{\text{er}} \text{ janvier 2015} \times 0.85 \text{ €}$$

dont les montants sont les suivants :

EPCI	Population DGF au 1 ^{er} janvier 2015	Contributions financières 2016
Douarnenez Communauté	21 648	18 400,80 €
Cap Sizun - Pointe du Raz	19 826	16 852,10 €
Haut Pays Bigouden	20 151	17 128,35 €
Pays Bigouden Sud	47 774	40 607,90 €

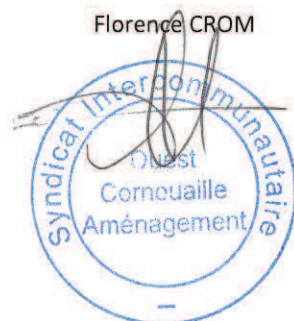
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 08/02/2016
Reçu en préfecture le 08/02/2016
Affiché le 10/02/2016
ID : 029-252902655-20160202-CS160202_4-DE

IMPUTE la recette à provenir à l'article 7475 du budget du SIOCA.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 2 février 2016**

Date de la convocation	L'an 2016 et le 2 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
27 janvier 2016	
Date d'affichage	<u>Etaient présents :</u>
27 janvier 2016	DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme, Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Vincent GAONAC'H, Marcel GARREC, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Henri GOARDON et Benoît LAURIOU.
Nombre de délégués	<u>Absents excusés :</u> Mme Danielle BOURHIS, M. Jacques LANNOU ayant donné pouvoir à M. Patrick TANGUY, M. Daniel COUIC ayant donné pouvoir à M. Thierry MAVIC et M. Raynald TANTER ayant donné pouvoir à M. Marcel LE FLOCH
En exercice : 22	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN et M. Gilbert GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé.
Présents : 15	
Pouvoirs : 3	
Votants : 18	

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Patrick TANGUY a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Remboursement de frais à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

Madame Florence CROM rappelle que le SIOCA fait appel, chaque année, aux services administratifs de la Communautés de communes du pays Bigouden Sud afin de l'appuyer dans la comptabilité et les ressources humaines. Les missions confiées à la CCPBS ayant évoluées (il n'y pas plus de mission de secrétariat), il est proposé de diminuer la contribution.

Afin de rembourser les frais de personnels missionnés sur la comptabilité et les ressources humaines du SIOCA, le syndicat versera 4 000 € à la CCCPBS et participera également aux frais de charges (fournitures, logiciels,) estimés à 1 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

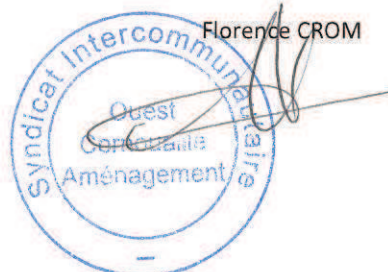
DECIDE d'allouer en 2016 une contribution de 5 000 € à la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ;

PRECISE que la participation sera imputée aux articles 62878 et 6218 du budget du SIOCA ;

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant entre les 2 structures.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Florence CROM



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 2 février 2016**

Date de la convocation	L'an 2016 et le 2 février à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
27 janvier 2016	
Date d'affichage	<u>Etaient présents :</u>
27 janvier 2016	DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, Mme, Catherine ORSINI et M. Patrick TANGUY. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Vincent GAONAC'H, Marcel GARREC, Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Thierry MAVIC et Mme Christine ZAMUNER. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Henri GOARDON et Benoît LAURIOU.
Nombre de délégués	<u>Absents excusés :</u> Mme Danielle BOURHIS, M. Jacques LANNOU ayant donné pouvoir à M. Patrick TANGUY, M. Daniel COUIC ayant donné pouvoir à M. Thierry MAVIC et M. Raynald TANTER ayant donné pouvoir à M. Marcel LE FLOCH
En exercice : 22 Présents : 15 Pouvoirs : 3 Votants : 18	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Camille KEROUEDAN et M. Gilbert GOURVENNEC, trésorier de Pont-l'Abbé.. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement. Patrick TANGUY a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Remboursement de frais de charges à l'Agence Ouest Cornouaille Développement

Madame Florence CROM rappelle que les collaborateurs du SIOCA sont hébergés dans les locaux gérés par l'AOCD.

Il convient ainsi de rembourser les frais de charges (électricité, téléphonie, copieurs, fournitures, ...) liés à cet hébergement. Le coût par personne est estimé à 2 000€/an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (les membres présents au bureau de l'AOCD, Mme CROM, M.GAONAC'H M.LAURIOU et M.PLOUZENNEC ne prennent pas part au vote), le Comité Syndical,

DECIDE d'allouer en 2016 une contribution de 2 000 € à l'Agence Ouest Cornouaille Développement ;

PRECISE que la participation sera imputée à l'article 62878 du budget du SIOCA ;

AUTORISE la Présidente à signer l'avenant entre les 2 structures.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM



Comité syndical du 10 juin 2016

Ajout d'une délégation de compétence au bureau : décider de saisir la CDAC pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/06/2016
 Reçu en préfecture le 16/06/2016
 Affiché le
 ID : 029-252902655-20160616-1_CS_160610_1-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 10 juin 2016

Date de la convocation	L'an 2016 et le 10 juin à 18h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communautaire du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM.
2 juin 2016	
Date d'affichage	<u>Étaient présents :</u>
2 juin 2016	DOUARNENEZ COMMUNAUTE : MME Florence CROM, MM. Jacques LANNOU, Henri CARADEC et Patrick TANGUY ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MME EMMANUELLE RASSENEUR, MM. Christian JOLIVET et Pierre PLOUZENNEC ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : Mme Christine ZAMUNER, Danielle BOURHIS, MM. Vincent GAONAC'H, Bruno JULLIEN, Maurice LE FLOCH et Thierry MAVIC ; COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN : MM. Benoît LAURIOU et Henri GOARDON.
Nombre de délégués	<u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> M. Michel CANEVET ayant donné pouvoir à M. Christian JOLIVET, M. Raynald TANTER ayant donné pouvoir à M. Maurice LE FLOCH.
En exercice : 22	<u>Absents excusés :</u> Mme Catherine ORSINI, M. Daniel COUIC, M. Daniel LE BALCH, M. Alain DONNART et M. Bruno LE PORT.
Présents : 15	<u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Justine FONTAINE ;
Pouvoirs : 1	Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.
Votants : 16	Bruno JULLIEN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Ajout d'une délégation de compétence au bureau

La Présidente expose que l'article L.5211-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée délibérante d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), et par conséquent à un syndicat mixte, de déléguer pouvoir soit au Président, soit aux vice-Présidents soit au Bureau syndical.

Certains domaines sont exclus du domaine de la délégation :

- le vote du budget, l'institution et la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue lors du contrôle budgétaire assuré par le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes ;
- les décisions relatives aux modifications, aux conditions initiales de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- l'adhésion de l'EPCI à un établissement public ;
- la délégation de gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire.

Elle rappelle que ces délégations permettent au comité syndical de se décharger d'une partie de ses tâches. Il s'agit avant tout d'un souci d'efficacité de l'action administrative en permettant une gestion plus souple des affaires courantes et une plus grande réactivité, sans pour autant écarter le contrôle de l'assemblée à laquelle le Président a obligation de rendre compte.

En cas d'absence du Président, la délégation qui lui est donnée par le comité pourra être exercée par le premier vice-président.

La Présidente présente que le SIOCA a la possibilité de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour émettre un avis sur les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente. Une

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

procédure doit être mise en place au sein du SIOCA afin de définir quel organe sollicite ou non le passage d'un projet en CDAC. Conformément à l'article L.752-4 du Code du Commerce, cette décision doit être prise par une délibération motivée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical décide de :

DONNER au Bureau Syndical la délégation suivante :

Décider de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente.

Ainsi, le Comité Syndical délègue à la Présidente et au Bureau Syndical les compétences suivantes :

RUBRIQUES	Président	Bureau
AFFAIRES JURIDIQUES /ASSURANCES		
Défendre le syndicat dans toutes les actions contentieuses intentées contre lui		x
Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.	x	
Approuver les conventions ACTES ainsi que les avenants relatives à la dématérialisation de transmission des actes au contrôle de légalité	x	
Passer les contrats d'assurance et gérer les sinistres.	x	
FINANCES		
Décider les ordres de mission du personnel et des élus et régler les états de frais afférents à ces déplacements (formation, colloques, congrès, ...).	x	
Solliciter les subventions nécessaires au financement des investissements ou de la section de fonctionnement.		x
Souscrire l'ouverture d'un crédit de trésorerie dans la limite de 100 000 Euros pour une durée maximale de 12 mois et signer toutes pièces nécessaires.		x
MARCHES PUBLICS /CONVENTIONS		
Conclure des avenants aux marchés négociés < 5%.	x	
Conclure des avenants techniques (sans incidence financière).	x	
Conclure des conventions et des avenants d'utilisation et d'échanges de données numériques statistiques et documentaires à titre gracieux ou onéreux	x	
URBANISME		
Décider de saisir la CDAC pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m ² de surface de vente		x
PERSONNEL		
Autoriser les aménagements du temps de travail du personnel.	x	
Décider de l'accueil d'étudiants et de stagiaires ou de vacataires et leur verser des indemnités de stage dans la limite fixée par la loi ainsi que le cas échéant, des frais de déplacement.	x	
Procéder à l'embauche de personnel remplaçant ou saisonnier dans la limite des crédits prévus au budget.		x
Contribuer aux frais de formation des agents dans le cadre de conventions conclues avec le CNFPT ou avec d'autres organismes de formation agréés, dans la limite des crédits prévus au budget.	x	
DIVERS		
Traitement des questions urgentes entre les réunions du conseil syndical à l'exception des compétences énumérées par le C.G.C.T. à l'article L.5211-10		x
Décider des lieux de réunion	x	



Envoyé en préfecture le 16/06/2016
 Reçu en préfecture le 16/06/2016
 Affiché le
 ID : 029-2-252902655-20160616-1_CS_160610_1-DE

Comité syndical du 18 octobre 2016

Avis sur la modification simplifiée du PLU de Plouhinec	20
---	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 18 octobre 2016**

Date de la convocation	L'an 2016 et le 18 octobre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Plozévet en séance publique, à PLOZEVET, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.
13 octobre 2016	
Date d'affichage	<u>Etaient présents :</u> DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Mme Emmanuelle RASSENEUR. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER et Mme Danielle BOURHIS. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Alain DONNART, Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.
13 octobre 2016	<u>Absents excusés :</u> M. Michel CANEVET, M. Erwan LE FLOCH, Mme Catherine ORSINI, M. Patrick TANGUY, M. Vincent GAONAC'H et M. Raynald TANTER <u>Assistaient également à la réunion :</u> Mme Justine FONTAINE.
Nombre de délégués	
En exercice : 22 Présents : 13 Pouvoirs : 0 Votants : 13	Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement. Pierre PLOUZENNEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la modification simplifiée du PLU de PLOUHINEC

Le SIOCA a reçu, pour information, le 10 octobre 2016, le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plouhinec approuvé le 30 septembre 2016.

La commune souhaite adapter certains points du règlement écrit de son PLU afin de permettre la réalisation d'aménagements ou de constructions dans les zones Uh, AU et Ns.

La commune a décidé de modifier les deux points suivants :

- La commune souhaite supprimer les 2 mentions « sans changement d'aspect extérieur » du dernier paragraphe de l'article N.2 – Point 11 faisant référence à aux occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières pour les constructions situées dans la bande des 100 mètres à compter de la limite haute du rivage.
- La commune souhaite adopter la même règle pour les clôtures sur voie et les clôtures sur limites séparatives, à savoir que les hauteurs maximales des clôtures sont à apprécier « par rapport au fond le plus haut » et non plus « par rapport au niveau de l'axe de la route ». Cette adaptation concerne le point 11 des zones Uh et AU du règlement écrit.

Cette modification n'est pas incompatible avec les orientations du SCOT approuvé le 21 mai 2015 et n'appelle pas d'observation particulière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de PLOUHINEC ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2016

Reçu en préfecture le 19/10/2016

Affiché le

ID : 029-252902655-20161018-CS161018_1-DE

DECIDE de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de PLOUHINEC et à Monsieur le Préfet du Finistère.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM



Comité syndical du 21 novembre 2016

Avis sur la modification du PLU du Guilvinec	23
--	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement**Comité syndical du 21 novembre 2016**

Date de la convocation
16 novembre 2016

L'an 2016 et le 21 novembre à 18h30, le comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden en séance publique, à POULDREUZIC, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Date d'affichage
16 novembre 2016

Etaient présents :

DOUARNENEZ COMMUNAUTE : M. Henri CARADEC, Mme Florence CROM, M. Erwan LE FLOCH et Mme Catherine ORSINI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN : MM. Christian JOLIVET, Pierre PLOUZENNEC et Michel CANEVET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD : MM. Daniel LE BALCH, Maurice LE FLOCH, Vincent GAONAC'H et Daniel COUIC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN POINTE DU RAZ : MM. Alain DONNART, Benoît LAURIOU et Bruno LE PORT.

Nombre de délégués
En exercice : 22
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

Absents excusés : M. Patrick TANGUY, M. Raynald TANTER, Mme Christine ZAMUNER, Mme Emmanuelle RASSENEUR et M. Henri GOARDON

Assistaient également à la réunion : Mme Justine FONTAINE.

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Benoit LAURIOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Avis sur la modification du PLU du Guilvinec

Le SIOCA a reçu, pour information, le 14 octobre 2016, le projet de modification n°2 du PLU du Guilvinec approuvé le 9 septembre 2016.

La commune a décidé de lancer une modification de son document d'urbanisme afin :

- D'ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU de Lanvar, et partiellement la zone 2AU de Kerfriant, afin de réaliser une opération d'habitat pour pouvoir continuer à accueillir de nouveaux habitants ;
- De reclasser la zone Ui du secteur de la friche industrielle FURIC en zone Uha à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat.

Sur le premier point, les délégués notent que le projet tend vers l'objectif de densité imposés dans le SCoT (18 logement/ha), cependant il ne l'atteint pas (17,46 logements par hectare). Il est rappelé par les membres du Comité syndical que les objectifs de densité cités dans le SCoT sont des minimums et qu'il convient de s'en rapprocher le plus possible. D'autant plus, que pour la commune du Guilvinec, il s'agit là, des derniers terrains facilement mobilisables et urbanisables de la commune. Les délégués invitent la commune à expliquer les motifs (contexte géographique, morphologique et topographique) pour lesquels elle ne peut pas densifier davantage. De plus, les élus présents soulignent le caractère déjà très dense de la commune.

Le second point, concernant le reclassement de la Friche industrielle FURIC de « Ui » en « Uha », n'appelle pas d'observation particulière. Les délégués reconnaissent la comptabilité du projet avec le SCoT, dans le sens où il encourage l'optimisation de l'enveloppe urbaine existante par le biais d'opérations de renouvellement urbain. Ils invitent la commune à préciser le projet prévu sur l'emprise de la friche.

Envoyé en préfecture le 22/11/2016

Reçu en préfecture le 22/11/2016

Affiché le

ID : 029-252902655-20161122-CS161121_1-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE avec les observations citées ci-dessus ;

DECIDE de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire du Guilvinec et à Monsieur le Préfet du Finistère.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Florence CROM

